

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Sultan vient d'être mis en demeure par les ulémas d'abdiquer ou de faire la guerre. Il n'est pas possible encore d'apprécier la portée de cette manifestation. Mais avant même qu'elle fût connue, on pouvait dire que les affaires d'Orient étaient entrées dans une phase nouvelle. Depuis quelque temps, en effet, la plupart des journaux et des hommes politiques de l'Europe s'accordent à condamner la conduite du gouvernement turc. On le représente comme l'ennemi de la paix publique. Il est obstiné, exigeant, orgueilleux; il veut la guerre! Quant à la Russie, on paraît, de plus en plus, disposé à juger sa politique comme elle la juge elle-même dans les notes de M. de Nesselrode. Elle est modérée, conciliante, presque maganime, car elle pousse le désir de rassurer les puissances médiatrices jusqu'à ratifier des arrangements qui lui laissent quelque chose à désirer. Bien que cette thèse soit généralement adoptée et que les dernières nouvelles de Constantinople semblent devoir la fortifier, on nous permettra de ne pas nous y soumettre encore.

Pour juger le différend élevé entre la Porte et la Russie, il ne faut pas s'en tenir aux derniers incidents et aux dernières pièces diplomatiques; il faut rappeler comment il a surgi. Nous avons déjà rempli cette tâche; mais, il devient nécessaire de la reprendre, car les apologistes de la politique russe sont prompts à l'oubli, et leurs arguments trouvent beaucoup d'oreilles complaisantes.

L'Empereur Nicolas a provoqué le conflit. Rien ne justifiait l'ambassade du prince Menschikoff; aucun prétexte spécieux ne pouvait même être invoqué. Le représentant de la Russie a procédé, dès le début, par la menace et par la ruse. Il a voulu faire peur et il a trompé. A-t-on oublié son entrée triomphante et insolente à Constantinople? Il n'était pas encore dans le palais de l'ambassade, que déjà on parlait d'une insurrection des Grecs. Si la Turquie avait eu, dès ce moment, souci de sa dignité; si elle avait compris qu'un gouvernement qui se laisse soufflé est perdu, elle eût refusé de recevoir un négociateur qui trouvait moyen de l'insulter, même avant d'être entré en fonction.

La Russie ne s'est point bornée à faire étalage de sa force. En même temps qu'elle intimidait le Di-

van, elle trompait la diplomatie. Le prince Menschikoff, fidèle à ses instructions, sut persuader aux ambassadeurs des diverses puissances, particulièrement à l'ambassadeur d'Angleterre, qu'il avait uniquement à s'occuper de la question des Lieux-Saints. La ruse était grossière, et néanmoins elle réussit. L'Autriche, l'Angleterre et la Prusse, poussées par divers mobiles, déclarèrent, au fond, que du moment où il ne s'agissait que des intérêts de l'Eglise et des droits de la France, elles restaient neutres. Aucune de ces puissances ne comprit ou n'osa comprendre que les démonstrations militaires de la Russie cachaient d'autres projets. Le prince Menschikoff ne les laissa pas longtemps dans l'erreur. Dès qu'il eût obtenu les firmans qui, en fait, rendent le schisme phocien prépondérant à Jérusalem, il déclara que le Czar, son maître, entendait être reconnu par *acte authentique*, traité, convention, *sened* ou note, comme protecteur des *rayas orthodoxes*, sujets de l'empire ottoman. La diplomatie prit enfin l'alarme; elle vit que le cabinet russe l'avait jouée, et essaya de porter remède au mal qu'elle n'avait su ni prévenir, ni prévoir. Son premier mouvement fut de dire au Divan: ne cédez rien! Mais elle renonça bien vite à cette fière attitude. Cependant le gouvernement russe n'articulait aucun grief précis. L'empereur Nicolas demandait, exigeait le protectorat des rayas grecs, en disant que cette garantie était indispensable à ses coreligionnaires; mais il ne citait pas, et ses agents n'ont jamais cité un seul fait qui pût servir de prétexte à sa demande. MM. de Nesselrode et de Menschikoff n'ont su que répondre, en effet, à la Porte affirmant que les conventions faites avec la Russie étaient scrupuleusement observées, et qu'aucune atteinte n'avait été portée, depuis longtemps, aux privilèges des chrétiens.

Nous n'entreprendrons pas de rappeler les divers incidents qui ont marqué les négociations. Il faut constater, cependant, que la Russie n'a cessé de masquer, sous des paroles conciliantes, des préparatifs de guerre et des actes d'agression. Elle protestait de ses intentions pacifiques en violant les traités par l'occupation des Provinces danubiennes. Sa conduite dans ces provinces a toujours été en contradiction avec son langage. Elle y fait acte de souveraineté, tout en prétendant qu'elle ne voulait porter aucune atteinte à leurs droits; vingt fois elle a déclaré qu'elle était prête à les évacuer, et elle a

constamment agi comme si elle devait y rester. Il nous semble difficile, d'ailleurs, que tous ces frais de duplicité aient pu faire de nouvelles dupes. On était averti. Dans tous les cas, le refus des modifications réclamées par le Divan a dû dessiller les yeux. La Russie avait déclaré, vingt fois, qu'elle ne cherchait aucun avantage nouveau, qu'elle tenait seulement à faire confirmer et garantir les anciens traités. Or, la note modifiée accorde incontestablement cela, et même quelque chose de plus. Les journaux dévoués à la politique russe l'ont eux-mêmes reconnu. Et, cependant, le Czar rejette cette note comme insuffisante. N'est-il pas évident qu'il veut, qu'il a toujours voulu, bien qu'il l'ait formellement nié, le *droit d'ingérence* dans les affaires intérieures de l'Empire-Ottoman?

Au fond, l'empereur Nicolas a cru, dès le début, qu'il ferait reculer la Turquie et ses protecteurs: il le croit encore, sinon pour le Divan, au moins pour ses alliés. Cette conviction explique, à la fois, ses provocations et sa patience. Il attend, parce qu'il tient le succès pour assuré, et qu'en ne brusquant rien, il donne à sa politique les apparences de la modération.

Les faits, accomplis depuis six mois, expliquent cette confiance. Au début des négociations, l'Angleterre nous a abandonnés. Elle nous a laissés seuls en face du Czar, lui reconnaissant, pour ainsi dire, le droit de commander à Jérusalem, de s'emparer des Lieux-Saints et d'accroître considérablement son influence sur des millions de chrétiens orientaux, sujets de l'Empire-Ottoman. Une conduite si impolitique ne devait pas seulement fortifier, par un premier et trop facile succès, les prétentions de la Russie; elle devait, en outre, lui persuader qu'il serait toujours facile de détacher l'Angleterre de notre alliance.

L'Autriche et la Prusse ont eu, depuis que ce différend a surgi, une attitude dont la grande réserve n'était guère propre à inquiéter l'empereur Nicolas. Aussi a-t-il agi comme s'il était certain de n'avoir rien à redouter de ces deux puissances.

La situation ne paraît pas devoir se modifier au détriment des Russes. Les dernières nouvelles de Vienne sont même de nature à faire croire que l'Autriche est disposée à prendre ouvertement et absolument parti pour la Porte. N'ayant pas pu concilier, elle menacerait. Ce changement d'attitude, loin de causer une grande surprise, justifie-

FEUILLETON

LE CAPITAINE MÉHAREC.

HISTOIRE MARITIME.

(Suite.)

Les matelots, affriandés, mordirent à l'appât, et s'assirent en rond, les jambes en croix, à l'instar des Bédouins.

— Réflexion faite, reprit maître Jacques, ce serait trop long. Il est temps de dormir, enfants.

Dame! mon bon, fit le Breton avec sa ténacité qui le caractérisait, chose promise, chose due. Nous écoutons.

— Toute la nuit y passerait. Ce sera pour une autre fois.

Alors, reprit le Breton, dites-nous quelque chose de plus court, mais du ficelé, là.

Maître Jacques tira son grand mouchoir de fil à carreaux rouges et bleus.

Il se moucha.

Cela fait, il redressa le thorax, éternua, toussa, cracha.

— Est-ce tout demanda? Jean Gouvaud.

— Oui.

Jean Gouvaud tira la boîte de cuivre étamé qui servait de récipient à son tabac, et chargea sa pipe culottée jusqu'à la garde inclusivement.

Maître Jacques le regarda faire et cligna de l'œil droit.

— Est-ce tout? questionna le mousse à son tour.

— Oui.

Le petit mousse amena des plus mystérieuses profondeurs de sa poche une cordelette noirâtre dont il mordit l'un des bouts.

Maître Jacques sourit, en l'observant, et cligna de l'œil gauche.

— Est-ce tout? interrogea le Breton.

— Oui.

Le Breton arbora l'étui de cuir où logeaient ses cigares, parmi lesquels il en choisit un, long d'une aune, en disant:

— Hum! il ne m'en reste plus que douze, *bonnes gens!*

Maître Jacques l'écouta dire et cligna des deux yeux.

Puis, il s'écria d'un ton de simplicité naïve:

— Enfants! quand le bon Dieu met l'éteignoir sur son grand phare, on ne travaille plus, et l'on savoure une guimbarde, comme toi, gros Gouvaud; ou l'on déguste une clique, comme toi, vilain mousse; ou l'on hume un bout de nègre, comme toi, vieux Breton.

— C'est vrai.

— Mais, reprit maître Jacques, pour que le havane pur semble meilleur, pour que le régie tressé paraisse plus délectable, pour que le brûle-gueule ait un goût moins amer, il faut que maître Jacques raconte des histoires, ou des joyusetés, quoi!

— Nous l'avouons.

— Or donc, quand maître Jacques exhibe toutes les magnificences de son imagination, il a d'abord fallu

qu'il les aille chercher à fond de cale dans la coque de son cerveau. C'est ce travail d'esprit qui le ruine; car, il ne fait rien de grave, maître Jacques, sans absorber sa bouffarde, plusieurs fois, de rechef, coup sur coup. Pour lors, il est donc juste que Gouvaud, ci-présent, m'octroie du *caporal* plein mon creux de main. N'est-ce pas, mon brave Breton?

— C'est sûr, *mon bon*; fit l'interpellé tout joyeux de ce que la contribution en atteignait un autre que lui.

Jean Gouvaud s'exécuta d'assez bonne grâce.

— Maintenant, poursuivit maître Jacques, me voilà paré de ce côté-là. Mais j'oubliais de vous dire que maître Jacques chiquait aussi pas mal en causant. Vu le cas, je trouve tout naturel que notre mousse me largue une petite brassée de son grelin à mâcher. N'est-ce pas, Gouvaud, mon ami?

— Parbleu! s'écria Jean Gouvaud, enchanté de n'être pas seul imposé.

Le mousse obéit à l'injonction.

— Actuellement, reprit maître Jacques, je suis capitaine d'une embarquée de Maryland pour caler ma pauvre vieille pipe, et je suis propriétaire d'un débris de caret pour mettre sous ma dent qui tombe en vétusté. Mais, c'est pour la semaine, cela.

Le Breton eut une idée terrible.

— Et le dimanche! clama maître Jacques; le dimanche, quand on se fait mirobolant et cossu comme le bonhomme la Ligne, faut-il pas se passer une douceur?

Les cheveux du Breton frétilèrent.

rait bien des soupçons. Quant aux autres puissances, elles resteraient neutres. On l'assure, du moins, et cette assertion trouve peu d'incrédules. Ces incertitudes font elles-mêmes comprendre la confiance de l'empereur Nicolas; il eut commis une grande faute en ne laissant pas à ses avocats le prétexte de célébrer sa patience et sa longanimité. Mais qu'on s'en tienne là; qu'on ne touche pas aux faits, car les faits condamnent la Russie.

(Univers.) Eugène Vuillot.

On lit dans le *Constitutionnel*:

« On a reçu à Paris, par le télégraphe électrique, des nouvelles de Constantinople du 15 septembre. Les fêtes de Beiram étaient terminées et s'étaient bien passées.

» On en peut conclure que la démarche des Ulémas, annoncée par une dépêche de Trieste du 22 n'a pu avoir lieu, surtout avec le caractère indiqué par cette dépêche. — Havas.

On lit dans le *Morning Post* du 24 septembre:

Les dernières nouvelles de Constantinople sont d'une nature alarmante. L'effervescence populaire est arrivée au plus haut degré et quoique l'on n'ait pas la confirmation des détails rapportés par la télégraphie, nous avons lieu de croire que l'état des affaires était, à la date des dernières nouvelles, assez menaçants pour que les ambassadeurs d'Angleterre et de France aient usé du pouvoir discrétionnaire dont ils avaient été investis et requis 6 vaisseaux de guerre, 3 anglais et 3 français, de passer les Dardanelles. — En conséquence, le 14 ou le 15 septembre, ces vaisseaux ont jeté l'ancre dans la mer de Marmara. — Havas.

INTÉRIEUR.

Paris, 24 septembre.

Le *Moniteur* continue le récit du voyage de LL. MM. II. — La feuille officielle rapporte dans tous ses détails l'accueil enthousiaste fait à l'Empereur et à l'Impératrice par la ville d'Arras; il donne les discours prononcés par le Maire d'Arras, ainsi que par l'évêque, M^r Parisis. — Havas.

On lit dans le *Times*:

« La plus grande activité règne actuellement dans la marine française, et grâce aux efforts incessants de M. Ducos, ministre actuel de ce département, la France possèdera, quand les ordres déjà donnés seront exécutés, une flotte plus formidable qu'à aucune période de son histoire. Elle aura à flot avant un an, d'après les mesures dès à présent arrêtées, cinquante vaisseaux de ligne et autant de frégates, dont quinze de premier rang et la plupart à hélices. Le crédit accordé au budget de cette année, pour le service des arsenaux en France, est de 25,165,000 francs. Une somme égale est votée pour l'année prochaine. Sur ces sommes, 8 millions sont affectés aux machines à vapeur et 16 millions à la construction de navires. »

Paris, 25 septembre.

La partie officielle du *Moniteur* donne les noms des personnes auxquelles des médailles d'honneur ont été accordées pour faits de sauvetage, puis contient l'approbation donnée par S. Exc. le ministre

de l'intérieur aux statuts de la société de secours mutuels dite du Quartier-St-Marcel à Paris. — Havas.

La réception faite à LL. MM. II. par la ville de Lille a été pleine d'enthousiasme et digne en tous points d'une des principales villes de l'Empire. — Havas.

EXTRÉRIEUR.

PIÉMONT. — Nous recevons de Turin la dépêche télégraphique suivante:

Turin, samedi 24 septembre.

Hier, vendredi, le roi a passé dans la plaine d'Alexandrie la revue de trois divisions de l'armée. S. M. était accompagnée de M. de Grammont, duc de Lesparre, envoyé par S. M. l'Empereur des Français pour assister aux manœuvres du camp. La tenue des troupes a été admirable. Le duc de Gênes, commandant en chef, a adressé aux soldats une courte et énergique allocution militaire. — Le camp de Marengo est levé, les troupes rentrent dans leurs garnisons respectives. — Havas.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, le 20 septembre: La rentrée de la Cour à Madrid a été signalée par un changement de cabinet. En voici les principales causes: depuis quelque temps, la reine Isabelle était mécontente de l'impunité avec laquelle pouvaient paraître et circuler des libelles infâmes, s'attaquant aux réputations les mieux établies, et pour les auteurs desquels rien n'était sacré.

Dans la soirée de samedi, le général Lersundi, président du conseil, s'était rendu auprès de la Reine pour lui demander l'heure à laquelle le ministre des affaires étrangères, M. Calderon de la Barca pourrait prêter serment entre ses mains, et pour prendre les ordres de Sa Majesté à cet égard. — La réponse de la Reine fut sèche; elle se bornait à dire au président du conseil de lui présenter un ministre de la marine, parce que les deux ministres pourraient alors prêter serment simultanément. Le général Lersundi comprit qu'il n'avait plus la confiance de sa souveraine et il s'empressa d'en prévenir ses collègues. Le lendemain, les ministres s'assemblèrent dans les salons du général Lersundi, et là, après mûre délibération, il fut arrêté que les ministres offriraient à Sa Majesté une démission collective. — Havas.

— Nous recevons la dépêche télégraphique suivante:

Madrid, le 22 septembre.

» La *Gazette de Madrid* contient un décret organique de nature à procurer des économies au Trésor. Ce décret est bien accueilli par l'opinion. — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

Maulévrier. — Un incendie s'est déclaré dimanche dernier dans la ferme de la Frogerie, commune de Maulévrier, appartenant à M. Le Pelletier. Les bâtiments ont été épargnés, des meules de foin et d'avoine sont devenues en un instant la proie des flammes. La perte causée sera de peu d'importance et beaucoup moins grande qu'on pouvait le craindre. La population des campagnes avoisinantes, à laquelle est bientôt venue se joindre la com-

pagnie de sapeurs-pompiers de Cholet, qui a montré dans cette circonstance le plus louable empressement, s'est transportée de suite sur le lieu du sinistre.

Les sapeurs-pompiers, dirigés par leur capitaine, M. Caternault, ont rivalisé de zèle avec la troupe de ligne et la gendarmerie pour éteindre le feu. MM. Richard, le maréchal-des-logis de gendarmerie, ont fait preuve d'activité et de dévouement, que tout le monde a remarqué, pour se rendre maîtres promptement de l'incendie en l'empêchant de se propager.

Ce malheur, dont on ignore la cause, avait lieu pendant les courses de Cholet. (*Union de l'Ouest*)

CHRONIQUE LOCALE.

Visite d'un Prince Autrichien à l'École de cavalerie, les 23 et 24 septembre 1853.

M. le lieutenant-général Tablonowski, prince et grand chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche, envoyé en mission en France par son Souverain, pour assister aux manœuvres des camps d'instruction, ayant obtenu l'autorisation de S. E. M. le Maréchal-Ministre de la guerre de se rendre à l'École de cavalerie, accompagné de M. le baron de Leykam, colonel de houlans, a profité de la fin des travaux de l'inspection passée par M. le général de Chalendar, pour visiter ce magnifique établissement. A la revue d'honneur à laquelle ils ont assisté, ces illustres étrangers ont été frappés de la belle tenue des troupes, et particulièrement de l'escadron d'Officiers où figuraient tous les uniformes de la cavalerie française; l'École, en manœuvrant à la voix de son Général, a prouvé encore, dans cette circonstance, qu'elle n'est pas plus étrangère au mécanisme des évolutions qu'à l'instruction de détail; cette revue, où figuraient les deux pièces d'artillerie de l'École, a été terminée par une charge et un défilé au galop qui n'ont rien laissé à désirer.

Les différentes catégories d'élèves leur ont ensuite été présentées au manège académique, ainsi que MM. les Capitaines instructeurs de l'École; ce travail a été terminé par une reprise de MM. les écuyers, à laquelle a pris part M. le général comte de Rochefort, ayant à sa tête M. d'Aure, écuyer en chef de l'École; les illustres visiteurs se sont plu à reconnaître que nulle part les saines doctrines de l'équitation n'étaient aussi scrupuleusement observées et que c'était avec justice que l'École de cavalerie de Saumur avait mérité le titre de première École de l'Europe.

Après déjeuner, le Prince autrichien a visité, avec un intérêt bien marqué, les travaux de l'atelier d'arçonnerie et de l'école de maréchalerie; l'utilité de ces deux institutions a semblé produire sur les visiteurs étrangers une vive impression.

Le Général leur a ensuite présenté quelques divisions d'officiers aux cours théoriques, tant sur l'*Ordonnance* que sur l'*Hippologie*, pour les convaincre que rien à l'École n'était superficiel et que l'instruction des élèves est toute raisonnée.

A 4 heures 1/2, un steeple-chase: — plus de 160 Officiers et Sous-Officiers, à la tête desquels s'était placé le général de Rochefort, sont venus franchir une série d'obstacles d'une grande difficulté.

— Il est donc légitime, acheva maître Jacques, que le Breton, sus-nommé, me communique un ou deux pieds de panatelas, rien que pour goûter. N'est-ce pas, mignon mousse, mon fils?

— Ça saute aux yeux!

— N'est-ce pas, rond Gouvaud, gros papa?

— Appuyé!

Maître Jacques allongea la main.

— Je n'ai plus que ceux-là, grommela le Breton, et je les conserve pour ne pas désappareiller la douzaine.

— Peuh! firent les deux contribuables; est-il donc malin: il y a trois ans qu'il corne ça. Un cigare, un cigare!

Le Breton ému dut céder.

Et maître Jacques leva les yeux au ciel afin d'y chercher l'inspiration.

— Pour lors, commença-t-il, mon cousin La Blague naviguait, en ce temps-là, sur la *Tramontane*, dans les atterages du Groënland. V'là qu'il laisse tomber sa montre au fin fond de la mer.

— Pan! interrompit le Breton oubliant sa récente mésaventure, enfoncé l'oignon, *bonnes gens!*

— Faut vous dire, reprit le conteur, que mon grand-père La Crack, dont s'agit, était un courageux soigné, quoiqu'il ne fût pas plus gros que rien du tout...

— Pardon, fit le mousse, vous aviez dit d'abord qu'il s'intitulait la Blague et qu'il était votre cousin.

— Tu crois? je le veux bien. Or donc, mon oncle La Gobe ne fait ni une ni deux, et plonge, comme dit la

plebe, pour repêcher sa malheureuse bourse.

— Doucement, interrompit encore le mousse, vous nous aviez parlé seulement de sa bassinoire.

— C'est juste. Pour lors, mon parrain La Malice fouille la vase et ne peut parvenir à mettre le grappin sur sa tabatière, tant il faisait nuit noire dans le royaume des baleines, ces éléphants de la grande Océan. Lui, qu'est-ce qu'il fait? il remonte et sollicite une chandelle. On la lui passe tout allumée. Il retourne et cherche... cherche, avec son luminaire, jusqu'à ce qu'il ait enfin abordé son épinglette qui s'était encaquée sous un madrépore, je vous demande!...

— Allons bon! marmotta le petit mousse, voilà que c'est une épinglette à présent. En v'là une de pommée!

— Finalement, mon filleul La Pilule revient à fleur; mais v'là que la glace s'était refermée sur lui. Lui, qu'est-ce qu'il fait? il sollicite une scie. On la lui passe toute graissée. Pour lors, il se met à scier la glace dont la sciure lui tombait dans les yeux que c'était une bénédiction! Il ne s'interloque pas. Il va toujours; car, je vous l'ai dit, c'était un grand, gros, fort...

— Du tout, du tout, fit le mousse, vous nous l'aviez peinturluré tout grelu.

— Ça se peut bien! J'en étais donc au moment critique où mon frère La Raille frappe à coups redoublés, avec sa hache, contre la croûte d'eau figée.

— Ah! pour le coup, s'écria le mousse, c'est trop fort! voilà que la scie est devenue hache. C'te farce! elle est sévère et compte au piquet.

— Je ne m'en dédis point. Or donc, sa pique s'é-mousse. Il y renonce. Il sollicite deux coulevrines et trois pierriers avec cinq pièces de chasse. On les lui passe chargés de leurs gargousses. Il redescend, dispose et pointe sa batterie. Il fait flamber les mèches avec un briquet et les canons font feu. Fallait voir le dégât? La glace saute et fond; la mer s'ouvre et clapotte; tout entre en danse comme au sabbat. Et voilà comment mon père La Moque s'y prit, le finaud, pour r'avoir, contre vent et marée, la boucle de babord de sa culotte. C'est indubitable.

— Ouf! fit le petit mousse en emboitant sa bosse dans l'angle rentrant d'une cloison; il y a pas mal de contradictions là-dedans; sans compter que c'était un peu bien monotone et filandreux comme tout.

— Dame! riposta le Breton, il n'est pas toujours facile d'improviser, mon bon.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 24 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 104 30.
3 p. 0/0 baisse 75 cent. — Fermé à 75 80

BOURSE DU 26 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 104 40.
3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 75 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Cette journée déjà si bien remplie a été terminée par un très-beau dîner, dans les salons de l'École, offert par le Général commandant supérieur et présidé par M. l'inspecteur général.

M. le général de Rochefort, qui saisit avec tant d'à-propos toutes les occasions de donner de l'hospitalité française et de l'École placée sous ses ordres une haute opinion, a prononcé quelques chaleureuses paroles qui ont été terminées par un toast porté à la santé de l'Empereur d'Autriche.

En remerciant le Général de sa gracieuseté pour son souverain, le Prince autrichien a voulu aussi porter la santé de l'Empereur et de l'Impératrice des Français.

M. le général inspecteur de Chalendard n'a pas voulu quitter la table sans boire à la santé de l'École de cavalerie, assurant le général qui la commande, ainsi que les officiers sous ses ordres, que son intérêt leur était acquis, et que la connaissance qu'il venait de faire de l'École, en l'inspectant, faisait de lui un de ses plus zélés défenseurs.

Après le dîner, tous les officiers de l'École sont venus prendre part à un punch, auquel ils avaient été conviés par M. le général-commandant.

Le samedi matin à 9 heures, les illustres visiteurs assistaient à un magnifique carrousel des officiers et de la troupe, pendant lequel ils n'ont cessé de donner des marques de la plus vive approbation, priant le Général d'être leur interprète, auprès de l'École, de leur reconnaissance et de leur satisfaction.

PAUL GODET.

M. et M^{me} Gagnerie, anciens habitants de notre ville, où ils ont acquis des titres à l'estime générale, en donnant pendant longtemps à l'enfance la première instruction et les soins les plus attentifs, célébraient hier, dans l'église de Nantilly, l'anniversaire de leur cinquantième année de mariage.

Bon nombre de leurs anciens élèves assistaient à cette touchante cérémonie.

PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Leurs Majestés Impériales continuent leur voyage dans le Nord, au milieu des acclamations de la population entière.

Après le voyage à Roubaix et à Turcoing, l'Empereur et l'Impératrice sont revenus à Lille, où ils ont retrouvé, sur leur passage, la même foule et le même empressement que le matin et la veille. — Havas.

On a reçu la nouvelle que l'escadre d'évolutions de l'Océan, placée sous le commandement de M. le contre-amiral Charner, venait de mouiller aux Dunes, à environ douze lieues au large de Dunkerque. — Havas.

On mande de Vienne, 22 septembre :

« L'Empereur de Russie habitera à Ollmütz, où il arrivera le 24, les appartements du palais archiépiscopal.

» M. le comte de Westmoreland part demain pour Ollmütz, et M. de Bourqueney, envoyé de France, à la fin de cette semaine.

» M. le vicomte de Goyon, général de brigade français, se rendra aujourd'hui, avec ses adjudants, MM. le colonel comte de Chauvailles, major du Villers, et le capitaine de cavalerie Henry, au camp d'Ollmütz. » — Havas.

FAITS DIVERS.

Telle est l'abondance des grains en Espagne, qu'il est question de mesures propres à faciliter l'exportation en France du trop plein de céréales existant dans la Péninsule: tous les marchés espagnols sont en baisse.

(Univers.)

— Un pharmacien d'Agen, M. Pénigault, vient de découvrir un procédé au moyen duquel on peut conserver, sans altération, les blés et farines un nombre indéterminé d'années. Par ce procédé, on purge de tout insecte nuisible les grains avariés ou menacés de l'être. Le Gouvernement a chargé une commission d'examiner cette très-importante découverte.

(Univers.)

— M. Véron, l'un de nos députés au Corps-Législatif pour le département de la Seine, écrit en ce moment les *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*. Cet ouvrage, dont le premier volume doit paraître dans quelques jours, contiendra de piquants et curieux récits sur tout ce qui s'est passé à la fin de l'Empire, sous les deux Restaurations, pendant le règne de Louis-Philippe et sous la République, jusqu'au rétablissement de l'Empire; ce sera, en un mot, un tableau original et vrai des mœurs de notre siècle, ou, pour mieux dire, son histoire écrite à la manière des L'Estoile, Vallemant des Réaux et Saint-Simon.

On sait que M. Véron a toujours été l'homme du succès: la *Revue de Paris* a brillé sous sa direction; l'Opéra est parvenu à l'apogée de sa gloire

tant qu'il en a tenu le sceptre, et tout le monde sait la fortune de *Constitutionnel* pendant les années de sa gérance. On peut donc prédire à l'éditeur de *Gonet*, déjà si connu par ses belles éditions des *Fleurs animées* et des *Chansons nationales et populaires de France*, que sa nouvelle et intéressante publication obtiendra un immense succès. — Havas.

Monsieur le rédacteur

Des personnes qui, assurément, ne sont pas dans mes intérêts, répandent, m'assure-t-on, le bruit que je ne tiens plus l'hôtel Ventadour, et même que cet hôtel n'existe plus. Ces personnes viennent par là trop charitablement en aide aux démolitions qui ont lieu dans Paris, pour que je ne croie pas devoir avertir le public, par la voie de votre estimable journal, qu'elles abattent une maison parfaitement debout; non-seulement l'hôtel que je tiens, rue Ventadour, 7, n'a pas cessé d'exister, mais il a été au contraire remis tout récemment à neuf, et l'on y trouve toujours à des prix modérés des appartements, des chambres et une table d'hôte à 5 h. 1/2. Je prie donc Messieurs les voyageurs de continuer de visiter l'acteur hôtelier qui n'a pas oublié le bon accueil qu'il a reçu dans leur ville, qu'il espère bien revoir encore.

LEPEINTRE aîné.

MAISON DUPONT CHAUSSEE D'ANTIN, 41, au premier, PARIS. — Vente, échange, réparation de cachemires des Indes et de France. Expéditions en province. *Tout individu se présentant de sa part trompe le public.* (572)

Marché de Saumur du 24 Septembre.

Froment (l'hectol.)	28 50	Graine de trèfle	45 —
— 2 ^e qualité	28 —	— de luzerne	50 —
Seigle	16 80	— de colza	— —
Orge	12 40	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	7 90	(l'hectolitre)	— —
Fèves	14 —	— cassées (80 k)	90 —
Pois blancs	23 20	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	21 60	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1852	120 —
Cire jaune (80 kil)	160 —	2 ^e —	90 —
Suif fondu	— —	3 ^e —	80 —
Huile de noix ordin.	55 —	— de Chinon	90 —
— de chenevis	50 —	— de Bourgueil	100 —
— de lin	56 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Paille hors barrière	29 —	1 ^{re} qualité 1852	90 —
Poin 1855. id	57 —	2 ^e —	80 —
Luzerne	35 —	3 ^e —	70 —

Études de M^e JAHAN, avoué à Saumur, et de M^e DION, notaire en la même ville.

VENTE

DE

BIENS IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M. Stanislas MORICET, décédé à Saumur,

Consistant en :

UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Située à Argenteuil, rue Neuve-Saint-Augustin, n^o 12, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

Cette vente aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,

Le Jeudi 20 Octobre 1853, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, qu'en vertu d'un jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 9 juillet 1853, rendu sur la requête présentée par dame Anaïs-Amélie Perreau, propriétaire, veuve de M. Stanislas Moricet, négociant, demeurant ladite dame à Saumur, mère et tutrice de Juliette-Anna et Arthur Moricet, ses deux enfants mineurs, et sur les conclusions de M. le Procureur impérial,

Il sera procédé à l'adjudication des biens immeubles ci-après désignés, en l'étude et par le ministère de M^e Dion, notaire à Saumur, le jeudi 20 octobre 1853, heure de midi, en présence de M. Joseph-Adolphe Barbin, commis négociant, demeurant à Saumur, et de dame Juliette-Anna Moricet, son épouse, émancipée par son mariage, et encore en présence du subrogé-tuteur du mineur Arthur Moricet.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

Une maison avec ses dépendances, située à Argenteuil, rue Neuve-Saint-Augustin, n^o 12, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise), composée de, savoir :

Premièrement. 1^o Une cour d'entrée, poulaillers, cabanes à lapins, lieux d'aisances et trou à fumier;

2^o Une écurie et pièce à fourrages au-dessus;

3^o Une grange ou remise avec autre grenier à fourrages au-dessus et sous-pente;

4^o Une seconde remise, une buanderie;

5^o Un pont de bois, partant du second grenier ci-dessus, pour communiquer à deux pièces y aboutissant au deuxième étage;

6^o Un grand escalier principal avec palier et couloir attenant; une petite pièce faisant office de pigeonnier, et un autre dégagement donnant accès à un second escalier;

Deuxièmement. Au rez-de-chaussée :

Une salle à manger, vestibule, cuisine, cabinet de travail, pièce basse ou cellier, cave et puits;

Troisièmement. Au premier étage, Trois pièces dont deux sur la cour, et l'autre sur le jardin, plus une autre pièce éclairée seulement par une porte croisée.

Quatrièmement. Au deuxième étage: Une pièce avec cabinet de toilette et couloir de dégagement, grand grenier au haut de l'escalier.

Tous les bâtiments sont couverts en tuiles.

Cinquièmement. Enfin deux jardins plantés d'arbres, l'un en face de la cour du bâtiment principal, l'autre derrière le bâtiment d'habitation;

Le tout formant un seul ensemble, d'une superficie d'environ seize ares

soixante-quinze centiares, clos de murs, bâti en pierres et chaux, tenant d'un côté et des deux bouts à M. Peruy, d'autre côté à la rue et au sieur Saunier, acquéreur du sieur Dreux.

Mise à Prix.

Ces biens seront vendus en un seul lot, et criés sur la mise à prix de neuf mille francs.

Les personnes qui désireront avoir de plus amples renseignements et connaître les charges, clauses et conditions de la vente, pourront s'adresser :

1^o A M^e DION, notaire à Saumur, commis pour procéder à la vente et dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e JAHAN, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Signé: JAHAN, avoué-licencié.

(574)

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e BEDON, notaire aux Rosiers,

Le dimanche 16 octobre 1853, à midi,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Situés commune des Rosiers.

Art. 1^{er}.

Un morceau de terre labourable, situé au lieu dit les Harielles, contenant 3 hectares 47 ares 91 centiares, et joignant au nord-est MM. Jonllain, Mercereau, Gantier et autres, au nord-ouest M^{llo} Laroche, au sud-ouest Edin, Bigot et autres, et au sud-est M. Joullain et la route de Beaufort.

Ce morceau de terre sera divisé en cinq parties.

Art. 2^e

Un morceau de terre de forme irrégulière, coupé en deux par la grande

route de Beaufort, situé au lieu dit le Bas-des-Grèves, près le moulin, contenant 1 hectare 26 ares 44 centiares et joignant MM. Daburon, Chicoteau, de Fontenay, l'Hôpital de Beaufort et plusieurs autres.

Ce morceau pourra être divisé en plusieurs lots.

Art. 3^e.

Un morceau de terre labourable, situé aux Pataults, grande prairie des Rosiers, d'une contenance de un hectare vingt-quatre ares 20 centiares, compris sous le n^o 880 du plan cadastral.

Ce morceau pourra être divisé en deux lots.

Art. 4^e.

Et un morceau de terre, au même lieu des Pataults, d'une contenance de quarante-et-un ares cinquante-deux centiares, compris sous le n^o 893 du plan cadastral.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e BEDON, notaire aux Rosiers. (575)

Par acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 18 juillet 1853, M. JUSTIN MARILLET, ancien huissier près le Tribunal civil de Saumur, à la résidence de Montreuil-Bellay, a déclaré qu'ayant cessé ses fonctions, il était dans l'intention de retirer la somme par lui versée au Trésor, pour lui servir de cautionnement en cette qualité. (431)

Il vient d'être perdu, depuis la Croix-Verte jusqu'au Pont-Grisson, un certain nombre de convertis d'argent, renfermés dans un cabas; les personnes qui les auraient trouvés sont priées de les rapporter au bureau du journal. — Il y aura récompense.

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 2 octobre 1853 et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Bedon, notaire aux Rosiers, en la demeure de la veuve Bonheur, aux Rosiers, à la vente aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Jean Bonheur, en son vivant cloutier aux Rosiers, lesquels objets consistent en lits, linges de corps, armoire, table, ustensiles de cuisine, outils de cloutier et ferrailles.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (577)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON complète, ayant cour et jardin, rue du Portail-Louis, n^o 64, appartenant à madame veuve Linacier, propriétaire, à Saumur, dernièrement habitée par M. Bernier.

S'adresser à M. LATRAU aîné, rue Beaurepaire, à Saumur. (578)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

BELLE PROPRIÉTÉ

Sur les bords de la Loire, à quatre kilomètres de la station, du chemin fer des Rosiers.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TESTU, notaire à Chemillé (Maine-et-Loire). Affranchir. (556)

A VENDRE

Six très-bons CHIENS COURANTS, bien gorgés, quoique ayant beaucoup d'anglais, et bien vites;

Un très-beau et bon CHIEN COUCHANT de deux ans.
S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

UN BEAU JARDIN

Avec MAISON d'exploitation, Pour entrer en jouissance dès la Toussaint prochaine 1853,

Ce jardin et cette maison sont situés canton des Ponts (prairie d'Offard), et sont occupés présentement par M. Garnier.

S'adresser à M. DELAVAU, propriétaire, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (546)

Etude de M^e GUÉRIN, notaire à Saint-Clément-des-Lévéés.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une grande et belle MAISON d'habitation, avec bâtiments de servitudes, cour et deux jardins; le tout, clos de murs, situé au bourg des Rosiers, joignant au levant une grande voie d'exploitation, au midi la Loire, et d'une superficie de seize ares cinquante centiares environ.

Cette maison, avec les dépendances indiquées, est occupée par M^{lle} Célestine Monnet, maîtresse de pension, et autres locataires.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e GUÉRIN, notaire. (562)

A PLACER

A RENTE VIAGÈRE

- 1^o 3.000 fr. sur une tête;
- 2^o 8.000 fr. sur deux têtes;
- 3^o 2.000 fr. sur une tête.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (565)

A VENDRE

Une MAISON, située à Saumur, rue Saint-Pierre, appartenant à M^{me} Fremantier.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (338)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le jeudi 29 septembre 1853, heure de midi,

En l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

UNE JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ, Située au Fau-Langlais, commune de Saint-Florent, à deux kilomètres de Saumur.

Elle consiste en maison, cellier, jardin et morceau de vigne, le tout se tenant et contenant environ 67 ares. (553)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre Assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Brière, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Ménière. (296)

CHOCOLATS PECTORAUX

D'A. ABRAHAM L'AÎNÉ,

Breveté s. g. d. g. — Fabrique à Amiens.

Ces Chocolats Pectoraux, composés de sucre et de cacao 1^{re} qualité et exempts de toutes substances farineuses et aromates, sont légers, fortifiants et employés avec succès dans les convalescences. Se vendent dans toutes les villes de France, aux prix de: 1 fr. 50, qualité fine; 2 fr., qualité surfine; 3 fr. 50, par excellence; 3 fr., nec plus ultra.

A SAUMUR, chez M. BRIÈRE, ph., place de la Bilange. (209)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

CHOCOLATERIE FRANÇAISE.

Remboursement immédiat de la totalité de l'Action en Chocolat à 2 fr. le 1/2 kilo. et au-dessus.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Soixante-quinze pour cent dans les bénéfices nets de la Société.

Pour l'exploitation d'une Fabrique modèle de Chocolat, au moyen de Machines à vapeur d'un nouveau système.

CAPITAL: 5,000,000 DE FR.

DIVISÉS EN 15,000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE, ET 30,000 ACTIONS DE 50 FRANCS, REMBOURSABLES EN CHOCOLAT.

Raison sociale: LECOINTE et C^o, 37, rue de Trévise, à Paris,

Auquel on doit adresser les demandes d'Actions et le montant.

Tout le monde sait que, depuis quelques années surtout, la fabrication du chocolat, en France, a pris un immense développement; mais ce que beaucoup de personnes ignorent, c'est que cette industrie, dont l'importance s'est accrue en raison de son utilité, a enrichi presque tous ceux qui en ont exploité les produits. La fabrication du chocolat offre de très-grands bénéfices; les fortunes faites par la plupart des maisons qui se sont livrées à cette branche d'industrie, en sont une preuve incontestable. Nous avons donc pensé avec raison qu'une Société organisée dans le but d'obtenir les mêmes résultats pouvait tenter avec avantage ce que des industriels, agissant isolément et placés dans les conditions ordinaires, avaient si heureusement entrepris. En effet, les capitaux considérables, les puissantes ressources dont nous pouvons disposer et auxquels il faut ajouter l'économie de frais généraux, nous permettent tout d'abord de réaliser des bénéfices sur l'achat des matières premières en les puisant directement à leur source. Mais, outre ces éléments constitutifs sur lesquels reposera le succès de notre entreprise, chaque actionnaire étant intéressé à s'approvisionner dans une Fabrique de chocolat qui sera pour ainsi dire la sienne propre, et dont il formera la clientèle, nous deviendrons les fournisseurs naturels de 45,000 familles qui, consommant au moins pour 100 fr. de nos produits, créeront un chiffre de vente annuelle de 4,500,000 fr. Nous arriverons donc ainsi à vendre beaucoup plus que les maisons existantes qui ont acquis des fortunes colossales en exploitant ce genre de commerce.

Dans toutes les entreprises industrielles, il y a des chances de pertes égales à celles des bénéfices. La nôtre est combinée de manière à faire disparaître cette éventualité; car si la main droite donne 100 fr. en argent, la main gauche reçoit une valeur égale en marchandises qui rentrent dans les besoins de la consommation usuelle; reste donc pour chacun de nos intéressés une chance certaine de bénéfice.

Déjà nous avons traité avec la plus ancienne Fabrique

de chocolat de France (Ancienne maison Meunier, Kretzky, successeur). Cette Maison, fondée en 1760, a obtenu deux brevets, l'un en 1789 de Sa Majesté Louis XVI et l'autre en 1814, de Son Altesse Royale la duchesse d'Angoulême. C'est avec les produits de cette Maison, revêtus de son cachet et de ses étiquettes, que nous rembourserons immédiatement la valeur des actions libérées. Le chocolat que nous livrons est celui qui, il y a trente ans, valait 3 et 4 fr. le demi-kilo, et qui, grâce à l'emploi des nouvelles machines, est vendu depuis quelques années à 2 fr.

Ce chocolat est incontestablement un des meilleurs qui se fabriquent, et la mai-on d'où il sort a toujours, sous la branche aînée des Bourbons, fourni la Cour de France, ainsi que les grands seigneurs du temps, dont elle a conservé en partie la riche clientèle. Nous ne pouvons mieux faire, du reste, que de reproduire l'opinion d'hommes compétents dont on ne contestera pas l'autorité à cet égard.

« L'usage du chocolat est aujourd'hui si répandu, et il entre dans le régime alimentaire de tant de personnes, que le praticien doit lui accorder une attention particulière, non-seulement au point de vue thérapeutique, mais encore et surtout au point de vue hygiénique. Comme nous le disions en commençant, la consommation incessante progressive de ce précieux aliment a malheureusement encouragé la fraude. Nous avons fait à cet égard quelques expériences comparatives, et, sans vouloir dresser un tableau de dégradation qui nous attirerait à coup sûr les anathèmes de plusieurs fabricants, nous avons constaté qu'un des chocolats qui réunissait les meilleures qualités était celui qui sortait de la maison Meunier. Cette maison, fondée en 1760, a conservé l'habitude des anciens procédés exempts de sophistication, qu'adoptent trop facilement les inventeurs à leur début. Nous ne jugeons de sa valeur que par les résultats que nous avons obtenus, soit physiquement, soit à l'aide de la chimie, et nous n'en conseillons pas d'autres aux vieillards et aux valétudinaires. (Gazette des Hôpitaux, 21 septembre 1852) »

« C'est après avoir analysé avec soin plusieurs chocolats, que nous déclarons hautement que celui que nous avons reconnu être préparé avec intelligence et avec des matières les plus pures, c'est sans contredit celui de la maison Meunier. Il est très-digestif; c'est là une qualité inappréciable, ainsi que nous avons pu le constater, et c'est ce qui le rend supérieur à tous les autres. Cette maison a toujours été patronnée par nos confrères les plus haut placés dans la science. Elle a été fondée en 1760, et Meunier est celui qui popularisa ce nouveau produit alimentaire. En 1789, il fut breveté par le roi Louis XVI, sur la recommandation expresse de Madame Victoire de France, sa tante, et, lors de la Restauration, M^{me} la duchesse d'Angoulême accorda un nouveau brevet à cette maison, qui a obtenu toutes les distinctions qu'on peut accorder à un produit bien fabriqué.

« Nous avons été heureux de voir la Gazette des Hôpitaux, dans ses nos 19 et 21, rendre un hommage mérité à cette maison. M. le docteur Roubaud, dans son annuaire, en a fait un éloge mérité, et ces autorités suffisent au-delà pour confirmer notre propre opinion. Les prix sont les mêmes que ceux de toutes les autres maisons. » (Agenda des médecins et chirurgiens pour 1853, publié par le docteur ALPHÉE CAZENAVE.)

Chaque actionnaire a droit à une quantité de chocolat d'une valeur égale à celle des actions libérées.

Chaque action doit être payée comptant en souscrivant, pour avoir droit à la remise immédiate du chocolat ou d'un bon de livraison au porteur du montant de l'action. Dans le cas où il ne conviendrait pas au souscripteur de recevoir la totalité du chocolat, il lui sera délivré des bons au porteur de 25 ou 50 kilos.

Tout souscripteur qui ne voudra payer que moitié des actions en souscrivant, ne pourra avoir sa livraison de chocolat ou ses bons au porteur, qu'autant qu'il aura entièrement libéré ses actions.

(On demande des correspondants.)